

Le "Global village" s'invite au "Rousegärtchen"

Réflexions sur le droit de résistance à l'âge de la mondialisation

"Allez, tapez fort! Donnez-leur une bonne leçon!" Le jeune homme encourage les policiers luxembourgeois avançant contre les manifestants d'Arcelor dans un "Rousegärtchen" ravagé. Il sort son GSM: "Maman, écoute, tu les entends tirer?", et il tend le portable en direction du bruit de la bataille.

Raymond Klein

Le soutien inconditionnel aux forces de l'ordre, couplé à un voyeurisme typiquement provincial, a été une attitude largement répandue face aux récents affrontements entre police et syndicalistes belges, d'une violence inhabituelle au Luxembourg. Elle s'accompagne de l'idée qu'il s'agirait d'une violence importée, qu'on peut espérer maintenir "extra muros" en appliquant la méthode forte. Mais le Luxembourg ne peut pas s'en laver les mains quand des usines sont fermées à Liège. Si le siège d'Arcelor se trouve à côté du Rousegärtchen, c'est que le gouvernement, lors de la fusion Arbed-Usinor, a insisté pour enraciner la nouvelle entreprise au Luxembourg. Cela vaut bien les quelques rosiers et

arbustes du jardin français d'en face déracinés par les sidérurgistes en colère ...

L'enjeu de l'autre manif marquée par des brutalités policières, celle des écoliers contre la guerre en Irak, symbolise également l'irruption du "Global village" dans le havre de paix grand-ducal. Certes, Bagdad est loin, mais le Luxembourg, comme beaucoup de pays, a été complice de cette violation du droit international: à travers la mise à disposition d'infrastructures et de l'espace aérien d'une part, à travers la passivité au niveau des institutions internationales de l'autre. Enfin la présence de musulmans plus ou moins radicaux n'est pas une greffe artificielle sur un "corps sain" luxembourgeois. Dans une société constituée de migrants ou d'enfants de migrants, c'est un phénomène certes marginal, mais bien naturel, avec un islam non officiellement reconnu alors qu'il est la deuxième religion du pays.

Manif du 15 mars devant l'ambassade américaine (aucun incident). De la fumée, des engueulades, comme lors d'une vraie manif à l'étranger...



In dubio contra reum

Les actes et les discours face à cette mondialisation, quand elle déborde des coffres-forts des banques et des salles de conférences du Kirchberg, sont caractérisés par un refus de reconnaître les raisons des dissidences et par un repli sur le légalisme et la raison d'Etat. Tout semble alors permis: tir de balles en caoutchouc contre les sidérurgistes, mauvais traitements infligés à des mineurs, méthodes dignes des pires dictatures lors de perquisitions chez des musulmans et musulmanes qui, en partie, n'ont rien à se reprocher, et ne représentaient certainement pas un danger pour les policiers.

Le cas du Tunisien expulsé en tant que terroriste doit être vu à part. D'une part les raisons avancées officiellement pour démontrer combien il était dangereux, telle son appartenance présumée à al-Nahda - un mouvement politique et non un groupe terroriste - ne tiennent pas debout. D'autre part il est fort probable que dans son pays natal, à l'image de nombre de ses compatriotes, il soit exposé à des mauvais traitements voire à la torture de la part de l'Etat tunisien. Nous avons préféré l'expulser plutôt que de le mettre en prison ici, ce qui aurait fait du Luxembourg une cible du terrorisme, a expliqué Jean-Claude Juncker. Là encore, le Luxembourg essaie de chasser d'un coup de balai les fantômes du monde d'aujourd'hui.

Un autre coup de balai vient d'être enrayé: la "Lex Greenpeace", conçue pour empêcher - à travers la dissuasion - les occupations et blocages d'usines, de commerces et d'infrastructures de transport. Dans un Etat de droit, la liberté d'expression devrait se satisfaire de manifestations dûment autorisées et ne causant aucune nuisance, avait tenté d'argumenter le gouvernement. Il n'a pas convaincu, surtout parce que le projet de loi visait à criminaliser des actes de désobéissance civile, considérés par beaucoup comme légitimes. Au nom des libertés fondamentales, l'union sacrée entre ONG, syndicats et partis, y compris la CSJ, a fait céder le ministre de la Justice.

Dans l'exposé des motifs du projet de loi il avait cité la Déclaration des droits de l'Homme de 1789: "La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui. Ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la loi." Appliquons cette définition à l'action à l'origine du projet de loi - l'occupation de stations d'essence Esso par des militants de Greenpeace. Où sont les bornes, en matière d'aggravation de la crise climatique, à la liberté d'une multinationale comme Esso? L'ONG n'avait-elle pas raison d'agir, au nom d'un droit supérieur?

Si les tribunaux civils, sinon pénaux, luxembourgeois sont compétents pour sauvegarder le droit de propriété d'Esso, il n'existe aucun tribunal au monde devant lequel Greenpeace pourrait citer Esso. Les ONG écologistes constatent que la multinationale peut se livrer impunément à la pollution atmosphérique, ruinant le bien commun. Les Etats en général et le Luxembourg en particulier, sont donc complices de ces méfaits. C'est pour cela que les ONG ont besoin d'actions de ce type afin d'attirer l'attention de l'opinion publi-



...Cinq minutes plus tard: le Grand-Duché retrouve luxe, calme et volupté.

que. Ainsi l'article final de la Déclaration des droits de l'Homme de 1793, qui peut paraître excessif au niveau national, retrouve une grande actualité dans le contexte de la société mondialisée dans laquelle nous vivons: "Quand le gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection est, pour le peuple et pour chaque portion du peuple, le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs."

Quelle résistance et pour qui?

S'il existe un droit, ou même un devoir, de résistance, quand et de quelle manière doit-il s'exercer? La transgression de la loi qu'implique l'acte de résistance ne fait que répondre à un non-respect - volontaire ou non - du droit par les institutions étatiques, qu'il s'agisse de politique climatique ou d'expulsions de réfugiés. Mais cela ne signifie pas que le moindre acte critiquable de la part de l'Etat ouvre les vannes de l'insurrection générale.

Si les actions de l'Etat ne sont sans doute jamais à cent pour cent justes, et qu'il ne peut donc pas exiger des citoyens une fidélité absolue à la loi, la réponse aux injustices, les actes de résistance, doivent obéir au principe de proportionnalité. Ainsi une situation où des réfugiés seraient expulsés avec un risque considérable qu'ils soient torturés ou assassinés peut légitimer des actions dures comme des tentatives de libération. Or il serait difficile de justifier de telles actions dans le cas de personnes sur le point d'être renvoyées dans des régions où les attendent le chômage et l'absence de perspectives.

D'autre part l'objectif des actions de résistance dans le contexte luxembourgeois n'est pas de tourner le dos au règne de la loi, mais bien de renouer le dialogue dans des conditions plus favorables. Les actions doivent donc s'accompagner d'un discours constructif, ou du moins mettre en avant des contre-propositions.

Tout cela est beaucoup moins clair quand on le considère à l'échelle mondiale. En effet des conflits qui, au Luxembourg, donnent lieu à des débats et à des échanges d'arguments sur un ton plus ou moins poli, sont marqués ailleurs par la violence, voire l'affrontement armé. Les ouvriers d'Arcelor n'ont fait qu'amener avec eux l'ambiance des luttes syndicales telles qu'elles se déroulent à Liège. Et alors que quelques ONG d'ici critiquent verbalement le secret bancaire qui protège les millions des dictateurs, que dirait-on si les Nigériens eux-mêmes prenaient d'assaut le boulevard Royal pour exiger la restitution de la fortune d'Abacha? Qu'ils exagèrent?

Village global, résistance totale?

Dans les années 70, la RAF s'est constituée en Allemagne pour combattre la guerre du Vietnam. Les moyens extrêmes employés par les Etats-Unis dans cette guerre leur semblaient justifier l'emploi de moyens extrêmes contre les représentants des Etats-Unis et de leurs alliés sur le sol allemand. Ce message, à l'époque, était indéchiffrable par la masse de la population allemande. Aujourd'hui le citoyen moyen est nettement plus intéressé par ce qui se passe ailleurs et plus conscient des interdépendances politiques et écono-

miques. Des actes très violents, tels que les attentats du 11 septembre, sont immédiatement mis en relation avec les injustices globales, même s'ils sont massivement condamnés. Au vu de l'extrême oppression qui existe localement et de l'extrême injustice globale, pourquoi le droit à la résistance exclurait-il les formes de résistance extrêmes?

De nombreux commentateurs stigmatisent "le terrorisme" comme le mal absolu, incommensurable avec la répression, la torture, l'exploitation meurtrière qui frappent tant d'êtres humains. Désobéissance civile, violence symbolique, lutte armée, attentats ciblés et terrorisme aveugle sont réunis sous ce même sigle de "terrorisme". Ces commentateurs ont la mémoire bien courte: il n'y a pas si longtemps, les méthodes terroristes de l'UCK kosovare et des moudjahiddin afghans bénéficiaient de l'indulgence occidentale. Ils ont aussi une vision bridée: ils ignorent délibérément le terrorisme d'Etat de nombreux pays "alliés", ils comptent les morts du 11 septembre mais pas ceux, bien plus nombreux, de l'intervention américaine en Afghanistan. Or c'est bien le mépris total des valeurs humanistes, la justification par la fin de tous les moyens, qui fait se ressembler les formes extrêmes de résistance et la raison d'Etat.

Le risque d'enclencher un cercle vicieux, où la répression et le terrorisme se nourrissent mutuellement, est évident. L'exemple algérien est là pour mettre en garde ceux qui, comme le gouvernement espagnol face à l'ETA, croient que l'on peut arrêter une dynamique sociale en emprisonnant ses représentants politiques. Cela conduit à une pure logique de résistance armée, où les commandos des rebelles et les escadrons de la mort à la solde de l'Etat ne se distinguent que par leur "label". On ne peut maintenir la civilisation avec les moyens de la barbarie.

Mais ce qui vaut pour les pouvoirs en place vaut aussi pour les rebelles: on ne peut pas instaurer un monde plus juste et plus civilisé avec des méthodes en flagrante contradiction avec cet idéal. Cela a sans doute contribué à l'échec de bien des projets socialistes et tiers-mondistes formés dans un climat de violence. L'espoir des uns comme des autres est trompeur, il n'y a pas de paix éternelle derrière des barbelés, ni de monde meilleur au bout de purifications sanglantes. Alors, quelle résistance? Eviter de se laisser embarquer dans la montée aux extrêmes, ménager des espaces où la conviction, plutôt que la force, permet de gagner du terrain, et espérer que les pouvoirs en place hésitent à tout sacrifier pour empêcher le changement.

